

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

*Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Séverine MICHAILLE (pouvoir de Céline Berger), Karine MICHAUD, Valérie PONCET, Maurice BERRARD, Marcel LAMOTTE*

*Absents excusés : Céline BERGER (pouvoir à Séverine MICHAILLE), Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE).*

*Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Frédéric FLAUJAT*

*Secrétaire de séance : Marcel LAMOTTE*

N°2025-54

**Objet : Réalisation d'études d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réponse au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et de l'ambition de développement des énergies renouvelables, il est essentiel de réaliser des études sur le patrimoine communal afin d'évaluer la faisabilité d'installations de production d'énergies renouvelables.

Ces études s'inscrivent dans un contexte national où la France vise à augmenter significativement la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour répondre à ce besoin, le SIEA propose une convention d'études d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables.

Celle-ci permettrait à la commune de réaliser des commandes au SIEA pour des études sur le patrimoine communal.

Ces études permettront ainsi d'identifier les solutions propices au développement des énergies renouvelables et adaptées au contexte technico-économique du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la convention par laquelle la commune confie au SIEA la mission de réalisation des études d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables sur son patrimoine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'études d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables avec le SIEA et toutes les pièces concernant ce service.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser la commande d'étude(s) d'opportunité(s) photovoltaïque(s) sur le patrimoine communal en respectant les modalités de commande présentées à l'article 7 de la convention, c'est-à-dire l'envoi d'un mail à l'adresse service-energie@siea.fr en précisant pour chaque étude :
  - o Le nom de l'étude commandée,
  - o Le ou les bâtiments concernés avec leurs adresses et numéro de parcelles,
  - o Au moins trois dates de disponibilité pour des visites du ou des bâtiments,
  - o L'ensemble des documents techniques décrits à l'article 9 de la convention.
- **VALIDE** les coûts des prestations selon l'article 6 de la convention.
- **S'ENGAGE** à transmettre tout document nécessaire à la réalisation des études commandées, notamment ceux demandés à l'article 9 de la convention.
- **S'ENGAGE** à tenir informé le SIEA de la suite donnée aux études et des éventuels travaux envisagés sur le patrimoine étudié.

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**Roland DESCHAMPS**

**Acte rendu exécutoire après sa transmission  
en Sous-Préfecture de Belley  
et sa publication le  
Le Maire, Roland DESCHAMPS**



